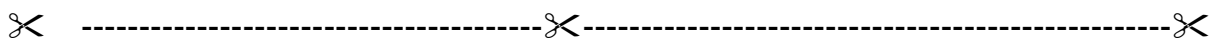




ACCEPTANT LE REGLEMENT DES SOMMES DUES PAR
CHEQUES LIBELLES A SON NOM, OU PAR CARTE BANCAIRE EN
SA QUALITE DE MEMBRE D'UN CENTRE DE GESTION AGREE
PAR L'ADMINISTRATION FISCALE
(Art 371 LA à LC de l'annexe II au code général des impôts)

Centre de Gestion Agréé de la Haute - Corse



ACCEPTANT LE REGLEMENT DES SOMMES DUES PAR
CHEQUES LIBELLES A SON NOM, OU PAR CARTE BANCAIRE EN
SA QUALITE DE MEMBRE D'UN CENTRE DE GESTION AGREE
PAR L'ADMINISTRATION FISCALE
(Art 371 LA à LC de l'annexe II au code général des impôts)

Centre de Gestion Agréé de la Haute - Corse
